

BENAOUDA HAMEL[*]

Etat, mouvement social et secteur d'Etat en Algérie

(Quelques réflexions)[]**

Le processus d'industrialisation lancé en Algérie à la fin de la décennie 60, fit l'objet, à la veille de la décennie 80, de bilans et de questionnements tant du point de vue de sa conception que de celui de l'efficacité de ses résultats ; questionnements aujourd'hui encore d'actualité, notamment à la faveur de la crise des moyens de paiement extérieurs. Tout le monde semblait s'accorder, à l'époque, sur les termes essentiels du constat qui en était alors établi : faible productivité du travail (et du capital) et montée insuffisante en production du secteur industriel d'Etat, d'une part, nécessité d'effectuer le passage d'une économie dite «rentière» à une économie de production, d'autre part.

Mais, au-delà du constat, c'est la lecture même de l'industrialisation ainsi que sa représentation qui se présentent comme différenciées, controversées. Brièvement, les caractéristiques fondamentales des approches dominantes, exprimées au sein de ce débat semi-ouvert, peuvent être ramenées essentiellement à deux. Elles sont, d'une part profondément marquées par des analyses où prédomine le point de vue du capital ; l'industrialisation étant exclusivement perçue comme simple montage du capital fixe négligeant, ce faisant, les conditions de montage et de mobilisation de collectifs de travailleurs. Corollairement, ces approches mettent en avant, implicitement ou explicitement, le mouvement du capital comme mouvement autonome, c'est-à-dire détaché du mouvement social et de sa

dynamique (ou de ses dynamiques) qui sont en fait niés en tant que tels. Partant de là, il n'est donc pas surprenant que, les «solutions» préconisées, en vue de rendre «efficace» (voire efficient) le secteur d'Etat, puissent relever de la problématique de la dichotomie Economique/Social, où l'Economique (au sens de Samuelson) constituerait le lieu de leur pertinence. La «Restructuration organique et financière des entreprises publiques», qui est en réalité restructuration du secteur d'Etat en tant que tel, s'inspire très largement de ce type de démarche. Combinée à l'intervention de la crise pétrolière qui pose la contrainte extérieure (financière) en des termes nouveaux, elle contribue à définir à partir de 1980 une politique économique (et sociale) nouvelle dite d'«ajustement».

Ces approches nous paraissent loin de rendre compte, pour ce qui est de l'Algérie, de l'industrialisation en tant que phénomène complexe de société sous-développée et anciennement colonisée. Si tel est le cas, les solutions envisagées et/ou mises en oeuvre souffrent alors de la non-pertinence des analyses d'une part, et ne peuvent être les seules possibles, d'autre part. Aussi, en mettant en relation le trinôme «Etat, mouvement social et secteur d'Etat», ce papier tente une autre analyse qui puisse rendre intelligibles la politique économique et sociale nouvelle initiée par le Premier Plan Quinquennal et ses incidences sur la configuration et le devenir du secteur d'Etat (industriel notamment). L'idée essentielle sous-jacente est de ne pas réduire l'explication à la seule crise pétrolière qui exacerbe la contrainte extérieure (la crise du capitalisme datant de la fin des années 60), mais de la rechercher également dans les contradictions passées du secteur d'Etat dont le développement même avait porté à maturité.

I. La fondation de l'«Economique étatique» comme résultante de la dialectique État/Mouvement social

Pour notre part, l'industrialisation en Algérie a été marquée, dans sa phase 1967/79, par la formation d'un important «Economique

étatique» dont le vecteur porteur a été le secteur d'Etat. Un Economique étatique soumis, lors de sa constitution, à une logique macro-économique basée sur une marginalisation plus ou moins poussée de la rationalité (financière) du calcul micro-économique traditionnel. Il s'est appuyé sur – et a développé – un mouvement de socialisation marchande^[1] étatique de rupture par rapport à la logique du capital. La socialisation marchande étatique de rupture est entendue ici comme processus contradictoire, fait de consensus, de conflits, de subordination, de résistances et de tendances à l'autonomie de ses éléments constitutifs, en l'occurrence [la volonté politique de] l'Etat et le mouvement social.

1.1. – Etat, Mouvement social et Secteur d'Etat

Précisons immédiatement, pour ce qui est de l'Etat et du Mouvement social, que l'approche développée ici privilégie de façon centrale l'aspect fonctionnel (basé sur les actions menées) sur l'aspect gènèse de l'un et de l'autre auquel il sera fait référence en tant que nécessité seulement.

L'Etat – qui se construit en même temps que le secteur d'Etat – se présente historiquement et théoriquement, compte tenu de la faiblesse de la Bourgeoisie et de la classe ouvrière à l'indépendance politique, comme l'«Entrepreneur Général» du développement, c'est-à-dire de la transformation des structures économiques et sociales du sous-développement. Ce rôle, objectivement – et subjectivement – reconnu à l'Etat, est présent dans tous les textes officiels fondamentaux, depuis le Programme de Tripoli jusqu'à la Charte nationale de 1976.

Quant au Mouvement social, il est constitué des forces sociales intéressées par la transformation progressiste de ces structures, que le Programme de Tripoli (1962) avait déjà identifiées historiquement comme porteuses d'un projet sociétal comme réaction – à tout le moins – contre le capitalisme colonial sur des bases populaires et

anti-impérialistes. Selon ce Programme le Mouvement social est en effet porteur d'un projet de société nouvelle, en raison des rôles historiques qu'il a joué : *«l'entrée en mouvement des masses populaires a ébranlé l'édifice colonial et remis en cause, de façon définitive, ses institutions rétrogrades comme elle a accéléré la destruction des tabous et des structures d'origine féodale qui entravent le développement de la Société Algérienne»*^[2].

Cependant, si ces rôles sont mis à l'actif du Mouvement social, délégation est faite à l'Etat-Nation pour «remember» la société et conduire la réalisation du projet nouveau la concernant. Aussi revient-il à l'Etat de mener la révolution sociale et la socialisation, avec la participation des travailleurs *«pour arriver à ces fins, la planification et la prise en charge de l'économie par l'Etat avec la participation des travailleurs sont une nécessité vitale»*^[3]. Le Mouvement social ainsi «secondarisé», ses pratiques révolutionnaires cèdent la place au nationalisme économique et politique devant caractériser l'Etat moderne qu'il s'agira de construire ; mais un nationalisme économique d'où semblait devoir être écartée l'idée de développement d'un secteur d'Etat relais au développement du capital privé (international et local). Dans les faits, alors que le Mouvement social était porté, au lendemain de l'indépendance, dans sa grande majorité, sur l'Autogestion dans les ex-domaines coloniaux et les quelques petites industries, la «transformation révolutionnaire» de l'économie et de la société, par l'Etat, allait emprunter le chemin de l'étatisation.

En réalité, Etat et Mouvement social ont toujours été dans des rapports contradictoires, fait de consensus et de tendances à la subordination/autonomie du second au (par rapport) premier durant toute la période allant de 1962 à 1980. La nature de ces relations tire ses fondements, en grande partie, des caractéristiques de la «classe politique» hégémonique au sein de l'Etat.

Les vues de la Charte Nationale de 1976, relatives à cette question

de la socialisation étatique, dans ses dimensions sociale et politique, reprennent, dans une très large mesure, les principes énoncés par le Programme de Tripoli. Elle consacre cependant l'aspect consensus/subordination (du mouvement social) au détriment de celui du consensus/autonomie ; mais, dans les faits, nous savons que l'histoire du mouvement social a été aussi jalonnée d'autonomie même relative et de conflits. Partie prenante et active du processus de transformation des structures de l'économie et de la société, ce mouvement a dû, selon les moments, apporter son soutien aux actions de progrès (nationalisation des hydrocarbures, Révolution Agraire, G.S.E...), comme il a désapprouvé, sous des formes et modalités diverses, les actions contraires[4].

Quant à l'Etat, il se voit confirmé dans ses rôles par la Charte Nationale (1976). Il demeure considéré comme l'agent principal du développement et de la socialisation, où le sort de l'individu est rattaché à celui de la société et donc à l'Etat (représentant de la collectivité nationale) par intermédiation. A ce propos, la Charte note : *«l'Etat socialiste organise la production et la répartition du produit national et s'affirme ainsi comme l'agent principal de la refonte de l'Economie et de l'ensemble des rapport sociaux»*[5]. De là découlent les trois fonctions essentielles qu'il est appelé à remplir : une fonction économique en tant qu'Entrepreneur Général devant mettre en place un Economique Etatique moderne ; une fonction sociale redistributive faisant de lui, en quelque sorte, un «Etat Providence» ; et, enfin, une fonction de «sécurité» et de «disciplinarisation» du citoyen et de la société[6]. Mais, fondamentalement, c'est de la réalisation de l'économie étatique moderne qui dépend celles des autres objectifs, marquant ainsi la primauté de la première fonction que s'assigne l'Etat, celle d'entrepreneur général du développement. C'est ainsi que la question de l'industrialisation en tant que matrice et expression de ce dernier est alors posée.

Cette conception du développement reconferme, au plan théorique, le

rôle dévolu objectivement à l'Etat et ce, en référence aux données principales du débat ayant marqué le début des années 1960 : «Industrialisation, intégration et introversion». Le modèle «auto-centré» ne peut être applicable dans les formations sociales sous-développées ayant opté pour une voie capitaliste de développement. Pour celles qui l'adoptent (le modèle), sa mise en oeuvre ne peut être le fait que d'un agent économique très fort, en l'occurrence l'Etat, car seul capable de conduire un processus d'autonomisation vis-à-vis du marché mondial capitaliste et d'autocentrage du développement (création d'un marché national)^[7]. La création et le développement des secteurs prédominants du modèle en question impliquent la remise en cause du principe capitaliste d'allocation des ressources et des règles et mécanismes classiques de sa mise en oeuvre : rentabilité financière, distribution inégale des revenus, localisation des unités de production dans les seuls espaces immédiatement valorisants, etc... Enfin, le développement auto-centré et introverti, permis par le modèle, doit avoir une base essentiellement nationale ; l'industrie exigeant son développement dans le cadre d'un «véritable secteur public» considéré comme base fondamentale d'exercice de la planification nationale^[8].

Ainsi, l'idée de socialisation étatique de rupture – et son corollaire, l'Economique Etatique – se dégagent de l'analyse et de l'interprétation des textes doctrinaux et courants théoriques, en référence aux réalités socio-économiques et politiques internes à la formation sociale algérienne et à celle du contexte international dans lequel elle est historiquement située.

1.2. – La fondation de l'«Economique Etatique»

La notion d'«Economique étatique» que nous nous donnons ne renvoie ni à celle développée par la théorie dominante et que consacre P. A. SAMUELSON, ni à celle que certains auteurs de la «Nouvelle Economie Publique» rattachent à l'activité économique de l'Etat dans les pays capitalistes développés. Elle ne renvoie pas non

plus à la réalité économique que recouvre l'activité de l'Etat du capitalisme monopoliste. Elle s'en distingue, en effet, par des éléments essentiels qui suivent :

– Contrairement à la perspective micro-économique qui fonde l'Economique de la théorie dominante, la notion d'Economique étatique est basée, quant à elle, sur la perspective micro-économique de transformation des structures économiques et sociales (des rapports sociaux) de la société. La formation de cet Economique étatique n'est, dans le cas algérien de 1967 à 1978/80, non seulement pas régie par la rationalité capitaliste du calcul micro-économique, mais elle n'est pas non plus commandée par l'intérêt individuel privé. Elle est commandée, au contraire, par la finalité de satisfaction des besoins de base, entendus différemment de ceux qu'avance W. BRANDT[9], mais au sens que leur donne G. D. de BERNIS[10].

– Ensuite, la formation même de cet Economique étatique et son développement, par l'Etat, font que l'activité économique déployée par ce dernier est loin d'être ramenée à celle que prescrit, pour l'Etat-Providence, la Nouvelle Economie Publique. Dans notre cas, l'Etat ne se présente pas, en Algérie jusqu'à la fin de la décennie 70, comme agent remplissant exclusivement une fonction redistributive. Il n'est pas l'Entrepreneur de la «dévalorisation du capital», en prenant seulement en charge les activités non rentables mais nécessaires au fonctionnement du capitalisme. Bien au contraire, il s'avance – et agit – en tant qu'«Entrepreneur Général» du développement économique et social, avec cependant ses limites propres.

Mais l'«*Economique ne se constitue qu'avec le capitalisme*», nous rétorquerait C. PALLOIX[11]. Cette thèse de l'auteur n'est peut être pas discutable si l'on retient les éléments qu'il avance dans sa définition de l'Economique : l'individu libre et séparé, le travail comme levier de la société capitaliste, le système d'avances en capital et travail qui gouverne la formation du sur-produit, et enfin, la production

de marchandises associée à l'existence d'un marché généralisé. Elle n'est donc valide que si elle n'interpelle pas la perspective d'un dépassement du capitalisme à partir de ses propres bases, c'est-à-dire la production et la pratique de rapports sociaux nouveaux, de qualité supérieure. Or, la socialisation étatique de rupture à l'oeuvre en Algérie jusque vers la fin des années 70 renferme ces deux «moments» : c'est pourquoi elle est qualifiée à la fois de «marchande» et de «rupture». C'est pourquoi, l'Economie Etatique auquel elle renvoie est un «Economie de transition», renfermant des processus de production, d'échange et de répartition contradictoires.

Ces quelques notions étant précisées, il faut noter que cet Economique étatique est perçu, par la Charte Nationale (1976), comme la matrice unique du mouvement de socialisation conduit par l'Etat dans ses rapports avec le Mouvement social ; rapports marqués par un consensus continuellement «négocié» et parfois par des tendances à l'autonomie et/ou par des conflits semi-ouverts. Mais il s'agit tout de même d'un Economique se voulant autonome à l'égard du capital international, en rupture avec le projet de ce dernier, ce qui place d'emblée l'Agent-Etat en contradiction avec lui (ne serait-ce que du point de vue de la conquête du Pouvoir Economique et financier national et de ses leviers de commande).

En effet, le montage du capital fixe productif constitutif du secteur d'Etat, industriel notamment, la structuration physique de son système productif, se sont opérés sans se référer fondamentalement à la contrainte de rentabilité financière ; référence qui aurait signifié, si elle était pratiquée, impossibilité de développement des forces productives, de «capitalisation» productive de la rente minière et énergétique. Il est bien certain que si la logique financière, celle de la rationalité capitaliste du calcul micro-économique, avait joué pleinement, la configuration même du système productif (au double plan de sa structuration organique et spatiale) aurait été très différente de celle qui en est résultée. L'Etat Entrepreneur Général,

disposant des moyens d'assurer son hégémonie au niveau global, n'a pas eu à recourir à des modalités de régulation basées sur la contrainte valorisation du capital, sauf peut-être pour ce qui est du «secteur» des hydrocarbures. C'est-à-dire que *«le capital social ne révèle pas cet éclatement en capitaux individuels dont l'unité est établie et maintenue par la concurrence, il est unité au départ dans la mesure où il y a un seul détenteur des moyens de production, en l'occurrence l'Etat qui impulse d'autres formes de régulation»*^[12]. C'est dans cette perspective d'analyse qu'il faille interpréter, nous semble-t il, le comportement des «Entreprises publique algériennes» : c'est en tant que démembrement de l'Etat qu'elles ont agit en tant qu'«entrepreneurs collectifs», c'est-à-dire prenant en charge, dans un même mouvement, l'économique et le social avec participation des producteurs directs (G.S.E.). C'est ce qui fait peut-être dire à C. PALLOIX que *«C'est à une tentative de sortie de la rationalité économique traditionnelle que l'expérience algérienne nous convie... Sur la période 1967-78, les entreprises publiques algériennes ont confisqué le pouvoir monétaire au détriment du secteur bancaire, interdisant ainsi toute possible sanction monétaire au nom de la rationalité économique (rentabilité-productivité) de façon à obtenir les conditions de la formation du capital fixe et de la formation du salariat, ce qui supposait également la banalisation de la contrainte extérieure. Expérience originale, non dite en tant que telle, difficile à décoder et à interpréter, mais qui nous enseigne que rien n'est incontournable»*^[13].

1.3. – La formation d'un «rapport salarial» de type particulier

L'attention pas trop focalisée sur la question de la formation du capital fixe productif a cet inconvénient de ne pas pouvoir rendre compte du grand bouleversement de la société algérienne : son passage accéléré à une société salariale industrielle. Cependant il importe de souligner, immédiatement, que le mouvement de salarisation, au sens de passage d'une société encore essentiellement paysanne à une société de salariés, est un

mouvement assez ancien, remontant à la période coloniale. Et, dans ce cadre là, il convient de noter un phénomène important dont on ne tient pratiquement jamais compte : celui de l'émigration. Il est important du double point de vue de la réalité du rapport salarial dans lequel elle est insérée en France (et en Europe) notamment, et, de la «transmission» de cette réalité à la conscience de la paysannerie algérienne avec laquelle elle a toujours entretenu des rapports étroits.

Avec l'industrialisation, l'importance du développement du travail salarié – comme forme de réalisation de la promesse faite par l'Etat de faire accéder les membres de la société à un emploi – peut se mesurer par celle de l'emploi créé, par l'évolution des revenus salariaux dans ceux des ménages et, enfin, par l'évolution conjointe des revenus salariaux et de la consommation[14]. L'analyse de ces données permet d'établir aisément que l'Economie étatique moderne, fondation de l'État et se construisant avec lui, a contribué entre 1967 et 1978/80, à impulser, à titre principal, l'accélération de la salarisation de la société sur une base essentiellement industrielle.

Mais, le rapport salarial qui s'est instauré dans le secteur d'Etat (industriel notamment) est d'un type particulier. Particularité – ou singularité – qui découle, précisément, de la «combinaison» contradictoire des actions menées par l'Etat et de celles menées par le Mouvement social qui développe un mouvement de socialisation propre néanmoins constitutif de la socialisation étatique de rupture en tant que processus contradictoire. Autrement dit, formation accélérée du capital fixe productif et constitution non moins accélérée du salariat n'ont pas toujours constitué un processus unique en tous ses points. Approcher les particularités de ce «rapport salarial» singulier, nécessite l'analyse des pratiques réelles de production et de reproduction dont l'intelligibilité ne peut être rendue sans référence à la socialisation menée par le Mouvement social.

En ce sens, et à regarder les choses de très près, il apparaît que les

déterminants fondamentaux du salariat traditionnel (soumission du travail au capital, et subordination du salariat, son façonnement aux besoins de valorisation du capital) ont été très tôt déjoués dans notre cas. Leur «jeu normal» a été fondamentalement détourné pour ne garder, en grande partie, que des aspects formels. C'est en tout cas ce qui se montre à travers l'altération que subissent les procès de travail industriels, alors que ceux-ci se présentent comme originellement normés par le capital compte-tenu de l'importation des systèmes de capital fixe essentiellement des pays capitalistes développés. Cette altération des procès de travail industriels, dans leur fonctionnement, se résoud dans l'introduction de trois types d'entorses qui peuvent être identifiés comme suit :

- la marginalisation de la rationalité capitaliste du calcul micro-économique, c'est-à-dire le tryptique rentabilité (financière)-productivité compétitivité bien connu du capital ;
- la pratique dite des «sureffectifs» qui contredit le capital au plan de ses pratiques (celle de la surpopulation relative notamment) et de son usage de la force de travail ;
- enfin, corollairement au point précédent, l'introduction et le fonctionnement réel du principe du non licenciement que consacre la mise en oeuvre des règles et code de la «Gestion Socialiste des Entreprises».

Ces trois types d'entorses font qu'il se dégage une certaine distanciation (un rapport distendu) entre exigences/possibilités des procès de travail et de production et mobilisation productive réelle des travailleurs, alors que l'usage capitaliste de la force de travail combine, dans les faits, deux aspects essentiels : la contrainte et la discipline (capitaliste) du travail d'une part, et l'insécurité de l'emploi, d'autre part. C'est dire, en définitive, que le modèle traditionnel du travail salarié s'est trouvé, durant cette période (1967-80), plus ou moins distancié, voire même partiellement réapproprié et transformé, sous l'impulsion du Mouvement social. C'est à ce titre que l'expérience algérienne de cette époque nous conte l'histoire d'un

mode de socialisation très complexe que le concept classique de «rapport salarial» ne peut contenir : c'est ce mode que nous qualifions de socialisation marchande étatique de rupture ; de rupture vis-à-vis du projet économique et social du capital et donc de sa logique de valorisation et d'accumulation – de rupture par rapport à la socialisation marchande privée capitaliste.

Les pratiques de production et de reproduction (de l'existence des travailleurs), réellement à l'oeuvre durant la période historique 1967/80. révèlent ainsi que le travail a échappé à sa socialisation comme puissance productive selon le point de vue du capital. Mais, la nature ambivalente de l'Economie étatique, son caractère contradictoire, font que l'alternative est du domaine du possible. C'est un Economique où n'ont pu se dégager un projet et des pratiques définissant, précisément, des usages réellement différents de l'appareil de production, de la production et de l'activité sociale de travail selon le point de vue du Mouvement social. C'est sans doute là l'expérience de la limite fondamentale de l'Economie étatique, et par là, de la socialisation marchande étatique de rupture où la socialisation menée par le Mouvement social est restée en-deçà des potentialités révolutionnaires qu'il recèle. Celle-ci est demeurée largement inscrite dans l'Economie étatique, mais n'excluant cependant pas le déploiement d'une socialisation par la lutte des classes ne serait-ce que dans le secteur privé national. La socialisation marchande étatique de rupture a été un processus producteur d'une certaine séparation en «classes sociales», d'une évolution de l'Etat d'Union Nationale vers l'Etat de classe ; elle appelait donc à une socialisation par la lutte de classes plus accentuée alors que cette dernière a tout le temps été «niée», ou plus précisément à une mise en adéquation réelle du mouvement économique et du mouvement social.

II. Limites de l'Economie étatique et recherche d'un nouveau mode de régulation et d'un rapport salarial

alternatif

Dit d'une autre manière, les limites de la socialisation étatique de rupture résident dans le non-approfondissement des processus contribuant à renforcer la rupture avec la logique de fonctionnement et le projet du Capital. Elles trouvent leur expression concentrée dans les difficultés que connaît l'Economie étatique à reproduire, sur une base interne (nationale), ses éléments objectifs et subjectifs, ainsi que dans les difficultés de maîtrise de cette reproduction par l'Etat et le Mouvement social. Ajoutée à celles-là, la crise pétrolière, en serrant la contrainte (financière) extérieure, va contribuer assez fortement à «pousser» non pas à rechercher des solutions de nature à approfondir la rupture mais, avec l'accent mis sur l'aspect fonctionnement du système productif, à rechercher des solutions d'adaptation à la crise, d'ajustement. C'est ce qui se traduit alors par la mise en place d'un nouveau mode de régulation des gestions globale et particulières, et par la flexibilisation du «rapport salarial» singulier contradictoirement «construit» au sein du secteur d'Etat.

2.1. – Les limites de l'Economie étatique ou l'inadéquation dynamique économique-dynamique sociale

S'il est vrai, comme on l'a soutenu officiellement, que de 1967 à 1980 la non-montée en production et la faiblesse des productivités du travail et du capital caractérisent le secteur industriel d'Etat, il reste que l'explication qui en est fournie demeure marquée du sceau de l'ambiguïté et pré-figure, nous semble-t-il, la définition et la pratique d'une autre politique économique et sociale. Très brièvement notons que les performances de ce secteur ont été appréciées selon le point de vue strictement micro-économique, alors que sa constitution et son développement ont été basé sur une rationalité macro-économique, celle de la transformation des «*rapports sociaux du sous-développement*»[\[15\]](#).

Pour notre part, montée insuffisante en production et faiblesse des

productivités du capital et du travail indiquent – nous l'avons déjà souligné – l'impossible» constitution de la puissance productive du travail comme rapport social. Elles résultent de ce que dynamique économique et selon le principe de coopération comme principe du capital entendu com-dynamique (s) sociale (s) se sont déroulées dans un rapport de relative inadéquation qu'explique l'histoire des rapports contradictoires Etat-Mouvement Social ; rapport, qui, de plus, est entrain de se rompre comme en témoignent les tendances de «récupération par l'Etat» de la socialisation menée par le Mouvement social (remise en cause du social d'entreprise, nouvelles modalités de fixation des salaires, refonte de la sécurité sociale...).

Ainsi, mise à l'épreuve des contradictions économiques, sociales et politiques à l'apparition desquelles elle a contribué, la socialisation marchande étatique de rupture bute sur ses propres limites, définissant par là-même celles de l'Economie étatique en tant qu'Économie de transition. Celles-ci peuvent être ramenées, quant au fond, à la non-adaptation, pourtant objectivement appelée à être dépassée en fin de période (1967-78), du cadre institutionnel et politique aux rythmes d'élargissement des bases matérielles et humaines du secteur d'Etat[16]. C'est dire, en potentiellement vulnérable si la stratégie d'«Union Nationale» ne venait définitive, combien la socialisation marchande étatique de rupture était pas à s'accomplir dans celle de l'«Unité Révolutionnaire» entre forces sociales – constitutives du Mouvement social – que la Charte nationale (celle de 1976 comme celle de 1986) identifie clairement.

Au plan économique, l'étatisation/socialisation des moyens de production n'a pas donc été suivie de près par la socialisation de la production, de l'appropriation du produit du travail, et, de celle de la puissance productive du travail selon le principe de coopération en tant que principe du Mouvement social qui a souffert de l'insuffisante libération de sa dynamique propre.

Au plan institutionnel – au plan de la régulation – notons la faiblesse

de la planification qui est demeurée très limitée dans son contenu comme au plan de son extension. En tant que procédure sociale de régulation, ses limites ne lui ont pas permis de renforcer le couple séparation/ coopération régissant les rapports entre «entrepreneurs collectifs» que sont les entreprises d'Etat. C'est au titre de cette procédure qu'aurait pu se renforcer et se dynamiser davantage l'intégration économique en général et celle industrielle en particulier.

Au plan politique, l'approfondissement de l'aspect «rupture» de la scolarisation marchande étatique nécessitait, en fin de période, la production et la pratique d'un autre lien entre «société civile» et «société politique», toutes deux en pleine formation/gestion. De même, elle exigeait l'approfondissement du contenu du «rapport salarial» singulier caractérisant le secteur d'Etat, industriel notamment.

Or, les faits économiques, sociaux et politiques, survenus au lendemain de la décennie 70, semblent réorienter le mouvement et ce, malgré le caractère ambivalent des mesures qui les ont accompagné et qui leur ont donné naissance. La contrainte extérieure ne semble plus «négociée» activement mais acceptée comme donnée qui s'impose et à laquelle il est «nécessaire» de s'adapter. Est-ce la seule stratégie possible ?

2.2. – Vers un nouveau mode de régulation et un rapport salarial alternatif

Mais l'adaptation n'est, dans ce cas, ni une stratégie ni un processus neutres : il est permis d'en douter si l'on sait, par ailleurs, que c'est une «thérapeutique», préconisée par des Instances Internationales telles que le FMI et la BIRD, et proposée aux pays en voie de développement à l'occasion de la crise de l'endettement de ces derniers.

En effet, l'adaptation en appelle à une rupture dans le régime d'accumulation antérieur, à un mode de régulation et à un rapport

salarial alternatifs[17]. La «Restructuration organique et financière des entreprises publiques», en tant que réforme économique et sociale globale, en constitue, fondamentalement, le processus producteur. En effet, elle tente d'effectuer l'articulation entre mobilisation productive sous contrainte (financière, sociale...) et valorisation du capital en tant que principe (re)structurant l'Economie et la Société, le mode de régulation devant être de type marchand.

La flexibilisation du rapport salarial[18] antérieurement à l'oeuvre au sein du secteur d'Etat est recherchée très activement, par des tentatives de remise à «l'endroit» des rapports au travail tels qu'originellement objectivés dans les procès de travail industriels importés. Elle exige, par ailleurs, la levée d'un certain nombre d'«entraves» institutionnelles et juridiques, au premier rang desquelles figure la garantie/sécurité de l'emploi que la GSE avait contribué à consolider[19]. C'est là la conséquence logique de l'adoption de la rentabilité financière comme principe de fonctionnement et de gestion de l'Entreprise – entendue au sens classique de lieu de combinaison de facteurs de production – que la Restructuration a «créée». De même, au plan social, on assiste à des ajustements en baisse de la plupart des acquis des salariés : entre autres, la refonte de la sécurité sociale et son aspect contraignant ou dissuasif (modalités de remboursement) sont de nature à réduire la couverture sociale.

Par sa nature même – et dans ses relations avec le rapport salarial – le mode alternatif de régulation privilégie l'aspect spécialisation/séparation des entreprises publiques au détriment de l'aspect coopération/coopération. De même, il tend à remodeler – à recomposer – un certain nombre de fonctions rattachées au développement stratégique d'Indépendance. L'Etat en tant qu'agent économique principal est implicitement déclaré «non-efficace» et ce en référence à la «Nouvelle Economie Publique». Aussi, la fonction d'«Entrepreneur Général» du développement est-elle entrain de céder la place à des fonctions éclatées, comptant sur le marché pour

assurer leur cohérence au niveau global. Face à la recombinaison de ces fonctions, que devient l'intégration économique et industrielle ? Question ouverte.

S'effectuant selon l'approche dichotomique Economique/Social, où l'Economique de la théorie dominante est avancé comme l'unique lieu d'élaboration du rapport salarial alternatif, la «restructuration organique et financière» n'est-elle pas à interpréter comme processus tendant à conduire vers une socialisation marchande étatique de relais à la socialisation marchande privée (capitaliste) ? Encore une question ouverte.

Notes

[*] Maître-assistant à l'Institut des Sciences Economiques d'Oran. Chercheur associé au C.R.E.A.D.

[**] Communication au Séminaire National sur «Crise économique et secteur public en Algérie» I.S.E. Constantine, 20-21-22 avril 1987.

[1] La socialisation marchande est définie, par P. VIDONE comme «*l'action de mise en relation par laquelle se constitue ou se renforce la cohésion du groupe social*» ; la socialité état «*principe par lequel s'effectue la mise en relation des individus*». in De la genèse à la crise de la socialisation marchande, Temps Modernes, N° 424, nov. 1981, P. 809.

[2] FLN, Programme de Tripoli, Annuaire de l'Afrique du Nord P. 684.

[3] Idem, P. 699.

[4] On peut se référer, à ce sujet, aux différentes déclarations et résolutions de l'UGTA et de l'UNEA, par exemple.

[5] FLN, Charte Nationale, Alger, 1976, P. 53.

[6] Idem, P. 22, pour plus de détails.

[7] Pour une connaissance des modèles étatiques de développement se situant dans cette perspective, Cf. Actes du Congrès des Economistes du Tiers-Monde, Alger, 1976.

[8] G. D. de BERNIS, Rôle du secteur public dans l'industrialisation, Revue Economique, 1968.

[9] W. BRANDT (sous la présidence de...), Nord-Sud : Un programme de survie – Rapport de la Commission Indépendante sur les problèmes de développement international.

[10] G. D. de BERNIS, De l'existence de points de passage obligatoires pour une politique de développement, Economie et Société. Sept 1983.

[11] C. PALLOIX, Les formes contemporaines de la socialisation CRMSI, Paris, mai 1983.

[12] K. TAHARI, La formation brute de capital fixe en Algérie : Affiche méthodologique de développement, Economie et Société. Sept. 1983.

[13] C. PALLOIX, Socialisation, crise et Entreprises Publiques, CRMSI, Paris, 1982, P. 4.

[14] Cf. pour des données chiffres, MPAT, Equilibres généraux, Démographie, Emploi, Consommation, Documents internes de travail, nov. 1983.

[15] L'expression est de M. L. BENHASSINE, in L'industrialisation en Algérie (1960-80) – Réflexions sur une expérience nationale de développement, R.A.S.J.E.P., N° 3, Alger, 1984, P. 563.

[16] Cf. M. OURABAH, Les transformations économiques de l'Algérie au 20ème anniversaire de l'Indépendance, ENAP/ENAL, Alger, 1982.

[17] B. HAMEL, Restructuration industrielle et emploi en Algérie – ou la logique financière d'entreprise contre l'emploi et la productivité du travail social, Contribution à l'Atelier – Emploi organisé par l'Institut National du Travail, Alger 7-8 Avril 1987, que nous reprenons brièvement sur ce point.

[18] Se référer sur cette question à R. BOYER (sous la direction de...). La

flexibilité du travail en Europe, Editions La Découverte, 1986.

[19] Levée réclamée fortement par le capital privé national, par ailleurs, lors de la «renégociation» des modalités et sphères de sa valorisation/accumulation